

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SEANCE EN DATE DU 6 JUIN 2024

Présents : cf. liste annexe.

Secrétaire de séance : Marie-Laure NUNÈS

Date de la convocation du Conseil de Communauté : 30 mai 2024

Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités d'Arlanc.

Délibération n°4

SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS 2024

M. le Président proposera l'attribution de subvention au titre de l'investissement pour les deux associations suivantes :

- World festival d'Ambert à hauteur de 15 000 € afin de participer à l'aménagement de l'espace qui leur a été concédé par la commune d'Ambert près du plan d'eau. Ces aménagements (cf. annexe) permettront non seulement d'améliorer l'accueil des festivaliers, mais pourront permettre d'accueillir d'autres manifestations tout au long de l'année ;
- Le centre culturel Le Bief à hauteur de 9 000 € afin de protéger et diffuser les œuvres de l'artothèque du centre culturel ;

M. le Président demandera à l'assemblée l'autorisation de négocier et signer une convention pour chacune de ces subventions afin de définir les engagements respectifs ;

Il proposera également le versement d'une subvention de 4 200 € à l'association du Festival de La Chaise-Dieu, au titre de l'année 2023 ; Monsieur le Président explique au Conseil de Communauté qu'une convention triennale de partenariat (2021-2022-2023) a été signée avec l'association fixant un montant annuel de 4 200 € à verser chaque année. Pour permettre le paiement de cette subvention, l'association était tenue d'envoyer les documents relatifs à l'instruction des demandes ; ce qui, suite à des changements en son sein, n'a pas été fait en 2023. Monsieur le Président propose le versement de cette subvention en 2024 pour un montant de 4 200 €.

M. le Président proposera ensuite une subvention de 5 000 € en fonctionnement, au bénéfice de l'Association de Sport Automobile du Livradois-Forez (ASALF) qui a organisé la finale du championnat de France des Rallyes ; le solde de l'opération affichant un déficit d'environ 10 000€. Il rappellera que l'association avait obtenu en 2023 une subvention de 20 000 €. Il rappellera également que le Moto club pour une manifestation équivalente avait obtenu 30 000€.

M. David BOST ne prend pas part au vote.

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'accorder une subvention d'investissement de 15 000 € au World festival et d'autoriser M. le Président à négocier et signer une convention définissant les engagements respectifs liés à cette subvention ;
- d'accorder une subvention d'investissement de 9 000 € au Centre culturel Le Bief et d'autoriser M. le Président à négocier et signer une convention définissant les engagements

AR Prefecture

063-200070761-20240613-2024_06_06_04-DE

Reçu le 13/06/2024

respectifs liés à cette subvention ;

- d'accorder une subvention de fonctionnement de 5 000 € à l'ASALF ;
- d'accorder une subvention de 4 200 € à l'association du Festival de La Chaise-Dieu au titre de l'année 2023 ;
- de charger M. le Président de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le 18 juin 2024